

Dietswell S.A.

Société anonyme au capital de 6.364.170 euros
Siège social : 1 rue Alfred Kastler, le Naïade 78280 Guyancourt
428 745 020 RCS Versailles

(La "Société")

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte, ordinaire annuelle et extraordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la Société à l'effet (i) de vous rendre compte de l'activité et des résultats de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice, ainsi que l'affectation du résultat comptable dudit exercice, (ii) de procéder au renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société, et (iii) d'approuver des modifications des statuts de la Société.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture du présent rapport de gestion, ainsi que des rapports du Commissaire aux comptes.

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Conformément à l'article L. 225-100 alinéas 3 à 6 du Code de commerce, nous vous —indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1.1 SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2017 a été marquée, comme l'exercice précédent, par une très forte réduction d'activité dans un secteur où les Compagnies pétrolières n'ont pas repris les investissements et continuent à demander à leurs sous-traitants de baisser leurs prix et leurs tarifs. La conséquence première pour la société est une baisse de son chiffre d'affaires et de son résultat.

o **Assistance Technique (Dietswell Services)**

Le niveau d'activité de DWL Services est tombé à 4.053.538 euros en 2017 en repli de 50% par rapport à 2016. La marge opérationnelle est tombée à 165.668 euros en repli de 70% sur l'année. Ceci s'explique par la réduction globale et drastique de l'activité en Exploration & Production depuis fin 2014 et qui continue à se détériorer. L'activité de cette division a atteint des niveaux historiquement bas en fin d'année depuis 2010. La baisse a été forte dans tous les pays et pour tous les clients avec un impact encore plus significatif dans les pays d'Afrique de l'Ouest.

o **Audit/Inspection (Dietswell Factorig)**

L'activité de DWL Factorig, la division audit et inspection de la Société, a résisté en 2017..DW Factorig a réalisé un chiffre d'affaires de 2.615.763 euros et généré une marge opérationnelle de 389.375 euros. C'est un chiffre d'affaires en baisse de 19 % par rapport à celui de 2016, et une marge opérationnelle en baisse de 44%. C'est un bon résultat dans un contexte de forage pétrolier au ralenti. Ces bonnes performances s'expliquent en partie par la nature des prestations de DWL Factorig qui ont été impactées positivement par des contrats à forte valeur ajoutée pour un plus petit nombre de contrat mais pour des appareils offshore de grosse taille.

o **Bureau d'études – Ingénierie (Dietswell Solutions)**

Suite à la crise pétrolière, le chiffre d'affaires de DWL Solutions a considérablement baissé et s'est établi à 101.480 euros dont 30.333 € générés par la nouvelle activité "New Energies". Les sociétés pétrolières ont cessé tout investissement à partir de Q2 2016. Pour compenser ce manque d'activité la Société a pris deux mesures:

- ✓ Réduire les coûts à partir de juillet 2016
- ✓ Orienter les activités sur les énergies renouvelables

L'état français soutient cette filière et la Société a lancé un programme ambitieux de réalisation d'un support flottant d'éolienne de 6 MW et plus.

Notre projet, soutenu dès 2016 par BpiFrance, a reçu sur l'exercice le soutien de l'ADEME.

Les études entreprises en 2016 relatives à la conception d'un flotteur semi-submersible ayant un excellent comportement marin grâce à des formes adaptées et ayant fait l'objet de brevets, se sont poursuivies durant l'exercice 2017 et sont immobilisées (cf. § 1.2).

o **Forage & Management de Projet (Dietswell Contracting)**

Aucune activité n'a été enregistrée au cours de l'exercice pour DWL Contracting.

1.2 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2017, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 1.046.559 €.

En matière de recherche et développement, la Société a concentré ses efforts principalement sur:

- 1.014.946 € consacrés au développement d'un flotteur support d'éoliennes de grande capacité. Ces études commencées en 2016 se sont poursuivies sur l'exercice 2017 avec le soutien de l'ADEME, avec laquelle un contrat a été signé en octobre 2017 avec effet au 20/03/2017. Ce contrat se poursuivra jusqu'à fin 2018. En 2017, les études menées sur l'exercice ont permis de déposer d'une part une demande divisionnaire à une demande de brevet déposée en 2016 et, d'autre part une nouvelle demande de brevet.
- 27.473 € consacrés au développement en interne par la division FACTORIG d'un logiciel qui sera utilisé pour l'activité Inspection et Audit d'appareils de forage

Les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde de 2.560.287 € au 31/12/2017.

Ils -sont éligibles au Crédit Impôt Recherche, dont le montant s'élève en 2017 à 197.538 €.

Ce montant est comptabilisé en subvention et se positionne comme un produit d'exploitation.

Ces études se poursuivront en 2018 avec en point de mire un contrat de vente du flotteur fin 2018-début 2019.

1.3 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 décembre 2017, date de clôture de l'exercice :

- Le 28 février 2018, la succursale Algérie a été fermée.
- Le 23 mars 2018, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale à caractère Mixte et ont adopté des résolutions relatives aux délégations de compétence au Conseil d'Administration en vue de réaliser des opérations d'augmentation de capital. Dix sept résolutions ont été adoptées à l'unanimité sur les dix huit proposées par le Conseil du 1er février 2018.
- Le 23 mars 2018, à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte, un Conseil d'administration s'est réuni et a approuvé le principe d'une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier
- Le 17 avril 2018, la société a constaté la réalisation d'une augmentation de capital de 1.060.695 euros par voie de création de 1.060.695 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Cette augmentation est assortie d'une prime d'émission de 53.034,75 euros.

Le Capital social de la société s'élèvera donc à 6.364.170 euros. Les statuts de la Société ont été modifiés en conséquence.

- Il a été constaté une faible activité durant les deux premiers mois de l'année 2018 avec une inflexion positive en mars. La Société a concentré ses efforts sur les actions commerciales pour reconstituer son carnet de commandes dans un contexte de marché encore déprimé. Grâce aux opérations capitalistiques réalisées, la Société maintient son activité et vise un rebond significatif pour ses opérations Oil & Gas avant la fin de l'exercice 2018.

1.4 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le contexte général de l'industrie des hydrocarbures reste déprimé malgré une remontée du prix du baril aux environs de 60/70 dollars US. Cela ne suffit pas pour relancer les investissements d'une façon importante.

Il y a cependant un frémissement du marché. En particulier chez TOTAL, quelques décisions de développements de champs sont prises, notamment en Ouganda, Afrique du Sud, Brésil et Afrique de l'Ouest. Ces décisions sont au niveau des études dites pre-Feed et Feed, donc des prestations intellectuelles pour les sous-traitants. Les contrats EPCI (Engineering Procurement Construction Installation) seront attribués ou commenceront fin 2018-Début 2019. Ils pourront alimenter les départements DIETSWELL SERVICES et DIETSWELL FACTORIG.

Par la suite, notre business traditionnel concernant les hydrocarbures reprendra sa marche en avant et la croissance de notre chiffre d'affaires. La stratégie visant à conserver les forces vives de la société s'avèrera payante, dû au fait de la raréfaction des ressources dans ce domaine.

Pour l'avenir la Société deviendra un référent dans le domaine d'extraction d'hydrocarbures onshore et offshore : gisement, engineering du puits, du système de forage (étude et construction) et des opérations de forage avec tous types de rigs.

Pour pallier à la déficience temporaire du marché des hydrocarbures, la Société s'est lancée dans le domaine des énergies renouvelables et en particulier l'éolien flottant.

L'éolien flottant est une énergie d'avenir. Il permet de s'affranchir des contraintes de l'éolien offshore posé que sont : la profondeur, les contraintes de sol, le coût des fondations sous-marines faites sur site en mer, le montage à la mer des éoliennes par des barges coûteuses, etc., étant entendu que le coût de l'éolien flottant pour une faible profondeur d'eau peut être dans certains cas un handicap, car étant plus onéreux qu'une plateforme fixe.

Même au rythme d'un investissement de 4 à 5 millions de dollars par mégawatt de puissance, l'éolien offshore a dépassé 4000 MW installés en 2015, portant sa puissance mondiale à plus de 12 000 MW. Avec notamment la Grande-Bretagne, l'Allemagne ou encore le Danemark, l'Europe est le leader de cette filière considérée comme "la plus mature des énergies marines", et dans laquelle s'est également engouffrée la Chine et les Etats-Unis. En attendant la France où une production est prévue dans deux ans.

Constatant son retard, le gouvernement français a décidé de le rattraper en développant l'éolien flottant grâce aux cinq projets financés par l'ADEME dont celui de la Société et ses partenaires éventuels.

De plus, la stratégie française de développement de l'éolien offshore flottant a conduit à installer 4 fermes pilotes de 24 MW: 3 en Méditerranée, 1 en Atlantique pour lancer cette filière et, subséquemment à accorder à la Société un budget non négligeable.

Après présentation en mars 2017 à l'ADEME de son projet, cet organisme a attribué à la Société un contrat de 2,8 millions d'euros (subventionné à 60% sous forme d'avances conditionnées) pour développer un flotteur porteur d'éolienne.

L'échéancier de paiement est de 15% à la commande, aux environs de 35% lors du contrôle de la phase intermédiaire en fonction de l'avancement, le solde en fin de contrat.

A la fin de chaque phase, une série de livrables sont produits: plans, notes de calcul, spécifications etc. L'ADEME demande un contrôle d'avancement fin mars 2018 et en fin de contrat.

La Société, soutenue d'une part par la BPI par l'octroi d'un prêt à taux zéro de 490.000 euros en début 2017 et, d'autre part par l'ADEME poursuit les études d'un flotteur semi-submersible pour une éolienne de 6 MW prêt pour une installation en 2020-2021

Les essais en bassin réalisés en mars 2017 suivis d'essais d'optimisation en septembre 2017, ont confirmé l'excellence de notre concept TRUSSFLOAT™.

Le 27 mars 2018, la première étape du projet couvrant la période du 20 mars 2017 au 28 février 2018 a été présentée à l'ADEME qui a validé les études réalisées et le budget.

Parallèlement, la Société deviendra incontournable dans le domaine de la fourniture de flotteurs pour éoliennes de grande puissance de 6 à 12 mégawatts.

Plusieurs développeurs ont montré leur intérêt à notre flotteur TRUSSFLOAT™.

2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(a) Dolfines Logistique

La Société détient 100% de la Société Dolfines Logistique.

Au titre de l'exercice écoulé, Dolfines Logistique :

- n'a réalisé aucun chiffre d'affaires ;
- a fait une perte de 9.301,31 euros ;
- sa situation nette s'élève à 9.160,88 euros.

Compte tenu de la situation nette de sa filiale, la société a comptabilisé sur l'exercice 2017 une provision des titres de participation de Dolfines Logistique pour un montant de 9.301,31 €.

(b) Dietswell Do Brasil Limitada

Il s'agit d'une filiale de droit brésilien enregistrée au registre du commerce le 26 novembre 2013.

Dietswell Do Brasil est détenue à 100% par la Société.

Au titre de l'exercice écoulé, Dietswell Do Brasil :

- A réalisé un chiffre d'affaires de 767.425,89 BRL (193.287,00€)
- A réalisé une perte de 44 043,14 BRL (-11 092,90 €)
- Sa situation nette s'élève à -468 124,597 BRL (-117 904,00€)

(c) Feumag Holding Company Limited

La Société détient 30% de Feumag Holding Company Limited ("Feumag"), qui détient elle-même 42,7% de la société DMM, société vecteur des opérations de forage en Algérie.

Les comptes de Feumag ne nous ont pas été communiqués. Nous vous indiquons que la Société n'est plus en charge du suivi des opérations et ne peut garantir la gestion de cette société.

Les titres de participation de Feumag sont dépréciés à 100% depuis le 31 décembre 2010.

3. PERSONNEL

L'effectif de la Société au 31 décembre 2017 est de 38 salariés dont 19 au siège social.

4. SITUATION D'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2017, la dette financière de la Société est composée des éléments suivants :

- un prêt BPI France à taux zéro pour un montant total 490 000,00 euros, remboursable en 20 échéances trimestrielles à partir du 30 juin 2019 jusqu'au 31 mars 2024 ;
- un prêt CIC pour un montant total restant dû de 250.187,30 euros avec amortissement mensuel jusqu'au 31 mai 2020 ;
- d'un crédit de trésorerie BNP (Billet à Ordre) pour un montant de 300.000,00 euros à échéance au 22 janvier 2018 ;
- d'un crédit de trésorerie HSBC (Billet à Ordre) pour un montant de 350.000,00 euros à échéance au 21 mars 2018.

5. RESULTATS - AFFECTATION

5.1 EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS FINANCIERS

Le **total général du bilan** s'élève à 7.022.437 euros au 31 décembre 2017 contre 7.932.017 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2017, le **chiffre d'affaires** de la Société s'élève à un montant de 6.773.790 euros contre 12.490.850 euros pour l'exercice précédent.

Les **produits d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont atteint au total 7.955.115 euros contre 13.159.464 euros pour l'exercice précédent.

Les **charges d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont atteint au total 8.819.847 euros contre 13.369.355 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat d'exploitation** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 à un montant négatif de 864.731 euros contre un montant négatif de 209.890 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat financier** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 à un montant négatif de 207.409 euros contre un montant négatif de 151.659 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat courant avant impôts** s'établit pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 à un montant négatif de 1.072.140 euros contre un montant négatif de 361.549 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat exceptionnel** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 à un montant négatif de 135.635 euros contre un montant négatif de 4.000.210 euros pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 fait ressortir une **perte nette de 1.209.550 euros** contre une perte nette de 4.524.569 euros l'exercice précédent.

5.2 RESULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous avons arrêté les comptes sociaux de l'exercice social le 31 décembre 2017 et constaté que :

- La perte nette comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 s'élève à la somme de 1.209.549,62 euros,
- le compte "report à nouveau" présente un montant débiteur de 4.532.353,61 euros au 31 décembre 2017,
- le compte "réserve légale" présente un montant créditeur de 368.460,35 euros au 31 décembre 2017,

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts de la Société, d'approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils viennent de vous être présentés et d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- la perte nette d'un montant de 1.209.549,62 euros au compte de report à nouveau dont le solde passerait ainsi de (4.532.353,61) euros à (5.741.903,23) euros.

6. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

6.1 PROPORTION DU CAPITAL DETENU DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES SALARIES

Au jour de la rédaction du présent rapport de gestion, la proportion du capital détenue par des salariés est égale à 19,19 %, soit un total de 1.221.366 actions de la Société selon la répartition suivante :

Jean-Claude BOURDON	1 214 076
Dominique MICHEL	7 290

6.2 INFORMATION SUR LES OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 dudit code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions.

6.2.1 Options de souscription et d'achat des mandataires sociaux

a) Options consenties

Aucune option n'a été consentie au cours de l'exercice écoulé tant par la Société que par les sociétés qui sont liées à celle-ci, dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce.

b) Options levées

Aucune option n'a été levée au cours de l'exercice écoulé par un mandataire social de la Société.

6.2.2 Options de souscription et d'achat des salariés

a) Options consenties

Aucune option n'a été consentie au cours de l'exercice écoulé tant par la Société que par les sociétés qui sont liées à celle-ci, dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce.

b) Options levées

Aucune option n'a été levée au cours de l'exercice écoulé par un salarié de la Société.

6.3 INFORMATION SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 dudit code relatifs aux attributions gratuites d'actions.

6.3.1 Actions dont l'attribution gratuite a été autorisée par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société

L'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 29 juin 2016 a autorisé l'attribution gratuite par le conseil d'administration d'un nombre maximum de 175.000 actions ordinaires de la Société existantes ou à émettre, au profit des personnes suivantes :

- (i) les membres du personnel salarié de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 I (1^{er}) du Code de commerce ; et
- (ii) les mandataires sociaux de la Société visés à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce.

L'autorisation ainsi conférée par l'assemblée générale susvisée expirera à l'issue d'une période de trente-huit (38) mois à compter de ladite assemblée, soit le 29 août 2019.

6.3.2 Actions dont l'attribution gratuite par la Société a été décidée par le conseil d'administration au profit de mandataires sociaux de la Société

Il n'a été procédé à l'attribution gratuite d'aucune action de la Société au bénéfice d'un mandataire social de la Société au cours de l'exercice écoulé.

6.3.3 Actions dont l'attribution gratuite par la Société a été décidée par le conseil d'administration au profit de salariés de la Société ou de sociétés qui lui sont liées

Il n'a été procédé à l'attribution gratuite d'aucune action de la Société au bénéfice de membres du personnel salarié de la Société ou de sociétés qui lui sont liées au cours de l'exercice écoulé.

6.3.4 Actions dont l'attribution gratuite a été décidée par des sociétés liées à la Société

Il n'a été procédé à l'attribution gratuite d'aucune action de sociétés liées à la Société au bénéfice de mandataires sociaux ou de membres du personnel salarié desdites sociétés.

7. CAPITAL SOCIAL - COMPOSITION ET DETENTION

7.1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2017, le capital social de la Société s'élevait à 5.303.475 euros, divisé en 5.303.475 actions ordinaires d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, aucune opération n'est venue impacter le capital social de la Société.

Au jour de la rédaction de ce rapport, l'augmentation de capital constatée par le Conseil d'administration du 17 avril 2018 porte le capital social de la Société à un montant de 6.364.170 euros, divisé en 6.364.170 actions ordinaires d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

7.2 DETENTION DU CAPITAL SOCIAL

7.2.1 Répartition du capital social

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, le principal actionnaire inscrit au nominatif au jour de la rédaction de ce rapport est Monsieur Jean-Claude BOURDON à hauteur de 19,08 %.

Au jour de la rédaction de ce rapport, la répartition de l'actionnariat est la suivante

MANAGEMENT DIETSWELL	19.19%	1 221 366
AUTRES INVESTISSEURS	3,27%	207 885
FLOTTANT	77,54%	4 934 919
TOTAL	100,00%	6 364 170

7.2.2 Autocontrôle

Au cours de l'exercice 2017, les 28.513 titres à 0,90 € de valeur unitaire acquis en 2016 par la société pour un montant global de 25.661,70 euros, par le biais d'un contrat de liquidité, ont été cédés. Le contrat de liquidité a été clôturé sur l'exercice 2017

La Société ne détient aucune action d'autocontrôle.

7.2.3 Les participations croisées

La Société ne détient aucune participation croisée au 31 décembre 2017.

7.2.4 Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de l'entreprise

Au titre des valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de l'entreprise, il convient de noter l'impact potentiel suivant :

Titulaires	Titres		Quantité	Parité	Capital Potentiel	Dilution
Salariés	Bons de Souscription d'Actions	BSA 2011	18 100	1	18 100	0,3%
Salariés	Bons de Souscription d'Actions	BSA 2013	8 500	1	8 500	0,2%

8. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-4 du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 comprennent des charges et dépenses non déductibles fiscalement pour un montant de 11.779 euros. Ces charges concernent des amortissements excédentaires au titre de véhicules de société.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquiés du Code général des impôts, s'il y a lieu, les dépenses visées à l'article 39-5 du Code général des impôts et qui font l'objet du relevé prévu à l'article 54 quater, vous seront communiquées lors de l'assemblée générale ordinaire sous la responsabilité du Commissaire aux comptes. Au titre de l'exercice 2017, nous vous signalons qu'aucune dépense de cette nature n'est à déclarer.

9. DIVIDENDES VERSÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES SOCIAUX

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

10. PRISE DE PARTICIPATION OU DE CONTRÔLE

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L.233-6, nous vous informons qu'aucune prise de participation ou de contrôle n'a été effectuée au cours de l'exercice.

11. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

12. INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les activités de la société :

- N'entraînent pas de conséquences sociales et environnementales
- Ne sont pas liées à une activité dangereuse
- N'entraînent pas de risques financiers liés aux effets de changement climatiques

13. DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 alinéa 1 du Code de commerce, au présent rapport sont annexés :

- Un tableau des délais de paiement clients en **Annexe 2**
- Un tableau des délais de paiement fournisseurs en **Annexe 3**

14. ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE AUX ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE

Le Conseil d'Administration propose l'attribution de jetons de présence au profit des administrateurs pour un total de 3.000 Euros.

15. RENOUELEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIETE

Nous vous informons que le mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.

Nous vous proposons de renouveler le mandat desdits Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société pour 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

16. MODIFICATIONS STATUTAIRES

Nous vous proposons de procéder aux modifications statutaires suivantes afin que les statuts de la Société soient conformes aux changements législatifs intervenus :

- Suppression, à l'Article 14 (*Conseil d'administration*) des statuts de la Société, de la condition de détention par les administrateurs d'au moins une action de la Société, cette condition n'étant pas requise par la loi ;

- Mise à jour du paragraphe 21.2 de l'Article 21 (Assemblées Générales) des statuts de la Société, afin de se conformer avec l'article R. 225-85 du Code de commerce ;
- Insertion au paragraphe 21.2 de l'Article 21 (Assemblées Générales) des statuts de la Société, d'un paragraphe au terme duquel tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix, conformément à la possibilité offerte par l'article L. 225-106 du Code de commerce.

Nous vous proposons en conséquence d'approuver les modifications statutaires visées ci-dessus et d'adopter les statuts de la Société ainsi modifiés.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner au Commissaire aux comptes décharge de l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration

Annexe 1
Tableau des résultats des cinq derniers exercices (en euros)

EXERCICES NATURES DES INDICATIONS	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	5 303 475	5 303 475	5 303 475	5 303 475	5 303 475
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	5 303 475	5 303 475	5 303 475	5 303 475	5 303 475
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	6 773 790	12 490 850	28 154 067	28 188 567	17 335 860
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1 578 793)	(1 498 108)	1 548 120	(569 714)	480 889
Impôts sur les bénéfices	1 775	162 809	87 181	(48 570)	(59 398)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(1 209 550)	(4 524 569)	1 391 948	(12 012 0	325 335
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,30 €	-0,31 €	0,28 €	-0,10 €	0,10 €
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-0,23 €	-0,85 €	0,26 €		0,06 €
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	38	56	84	80	67
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 027 134	5 177 000	9 473 089	9 211 327	7 143 629
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	694 088	998 720	1 616 026	1 574 526	1 184 890

Annexe 2

**Factures reçues et émises non reniées à la date de clôture de l'exercice
dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)**

	Article D. 441 I.- 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	205					55	47					53
Montant total des factures concernées TTC	-425 163 €	-50 €	-4 858 €	-4 340 €	-92 014 €	-101 262 €	773 460 €	81 035 €	293 990 €	138 201 €	243 451 €	756 677 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	10,03%	0,00%	0,11%	0,10%	2,17%	2,39%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							11,42%	1,20%	4,34%	2,04%	3,59%	11,17%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues							4					
Montant total des factures exclues TTC							227 443 €					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : 30 jours fin de mois						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : 45 jours fin de mois					

Annexe 3

Factures reçues et émises ayant connu un retard du paiement au cours de l'exercice
(tableau prévu au II de l'article D. 441-4)

	Article D. 4411.- II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 4411.- II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						79						152
Montant cumulé des factures concernées TTC		-51 921 €	-48 105 €	-42 446 €	0 €	-142 473 €		672 219 €	534 517 €	396 451 €	799 503 €	2 402 690 €
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC		1,18%	1,10%	0,97%	0,00%	3,25%						
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année TTC								9,92%	7,89%	5,85%	11,80%	35,45%